

Liste der Redner und der Geschäfte

Abgottspon Beat (CVPO)

Rapport de la commission de validation (Bericht der Validierungskommission), MARS 2005 (28.03.2005)

Présentation de candidats (Vorstellung der Kandidaten), MARS 2005 (28.03.2005)

Addor Jean-Luc (UDC/SVP)

Présentation de candidats, MARS 2005 (28.03.2005)

Bétrisey Albert, premier vice-président (GRL)

Allocution, MARS 2005 (28.03.2005)

Brunner Thomas (CSPO)

Rapport de la commission de validation (Bericht der Validierungskommission), MARS 2005 (28.03.2005)

Constantin René (GRL)

Présentation de candidats, MARS 2005 (28.03.2005)

Crettenand Patrick (PS/AdG)

Présentation de candidats, MARS 2005 (28.03.2005)

Loretan Gilbert (CSPO)

Rapport de la commission de validation (Bericht der Validierungskommission), MARS 2005 (28.03.2005)

Mangisch Marcel, président (CVPO)

Allocution présidentielle et conduite des débats, MARS 2005 (28.03.2005)

Allocution finale, MARS 2005 (28.03.2005)

Mariétan Georges, doyen de fonction et deuxième vice-président (PDCB)

Discours inaugural (doyen de fonction) et conduite des débats en début de séance, MARS 2005 (28.03.2005)

Allocution (deuxième vice-président), MARS 2005 (28.03.2005)

Melly Jacques (PDCC)

Présentation de candidats, MARS 2005 (28.03.2005)

Voide Nicolas (PDCB)

Présentation de candidats, MARS 2005 (28.03.2005)

Burgener Thomas, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie

Rapport de la commission de validation (Bericht der Validierungskommission), MARS 2005 (28.03.2005)

Fournier Jean-René, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie, des institutions et de la sécurité, et président du Gouvernement

Déclaration (répartition des départements 2005-2009), MARS 2005 (28.03.2005)

GRAND CONSEIL

Session constitutive de mars 2005

Séance de relevée du lundi 28 mars 2005

13 h 45:

Messieurs les conseillers d'Etat, mesdames et messieurs les députés et députés-suppléants prennent place.

M. le député Georges Mariétan, doyen de fonction, ouvre la séance en invitant l'Assemblée à assister à la messe du Saint-Esprit en l'église St-Théodule.

Départ du cortège pour l'église St-Théodule.

14 heures:

Service divin.

Après l'office, retour à la salle des séances (15 h 45), puis:

1. Ouverture de la session par le doyen de fonction
Eröffnung der Session durch den amtsältesten Abgeordneten
2. Validation des mandats des députés et des députés-suppléants
Validierung der Mandate der Abgeordneten
3. Assermentation par appel nominal des députés et des députés-suppléants
Vereidigung der Abgeordneten und der Suppleanten durch Namensaufruf
4. Validation des mandats des conseillers d'Etat
Validierung der Mandate der Staatsräte
5. Election des quatre scrutateurs
Wahl der vier Stimmzähler

6. Election du président du Grand Conseil
Wahl des Grossratspräsidenten
7. Election du premier vice-président du Grand Conseil
Wahl des ersten Vizepräsidenten des Grossen Rates
8. Election du deuxième vice-président du Grand Conseil
Wahl des zweiten Vizepräsidenten des Grossen Rates
9. Election de la commission des finances
Wahl der Finanzkommission
10. Election de la commission de gestion
Wahl der Geschäftsprüfungskommission
11. Election de la commission de justice
Wahl der Justizkommission
12. Election du président et du vice-président de la commission des finances
Wahl des Präsidenten und des Vizepräsidenten der Finanzkommission
13. Election du président et du vice-président de la commission de gestion
Wahl des Präsidenten und des Vizepräsidenten der Geschäftsprüfungskommission
14. Election du président et du vice-président de la commission de justice
Wahl des Präsidenten und des Vizepräsidenten der Justizkommission
15. Assermentation des conseillers d'Etat
Vereidigung der Staatsräte
16. Clôture de la session constitutive
Schluss der konstituierenden Session

Avant la messe du Saint-Esprit

Présidence: M. le député Georges Mariétan, doyen de fonction.

Monsieur le président du Conseil d'Etat,

Messieurs les conseillers d'Etat,

Mesdames et Messieurs les députés et députés-suppléants,

Il me revient l'honneur comme doyen de fonction d'ouvrir cette session constitutive.

Je vous adresse mes salutations les plus cordiales et déclare ouverte cette session constitutive pour la période 2005-2009.

Comme vous pouvez le constater, cette journée a un caractère doublement extraordinaire: d'une part, nous nous retrouvons ici, députés et députés-suppléants, pour la première fois réunis et, d'autre part, nous le faisons avec la bénédiction de Canal 9 qui va, tout au long de cet après-midi, couvrir cet événement en direct pour ses téléspectateurs valaisans.

Avant de passer au travail et comme le prévoit l'article 63 de notre nouveau règlement du Grand Conseil, au début de la session constitutive, le Grand Conseil se rend en corps à la cathédrale, en l'occurrence à l'église St-Théodule, où un service divin est célébré pour appeler les bénédictions de Dieu sur ses travaux et sur la Patrie.

L'ordre du cortège est le suivant: en tête, les membres du Conseil d'Etat, suivis du Bureau provisoire, puis des députés et députés-suppléants regroupés par district en commençant par celui de Conches derrière chaque bannière du district et en continuant suivant le cours du Rhône.

Je vous prie donc de vous rassembler devant le bâtiment du Grand Conseil.

Je vous remercie.

Après l'office

1. Ouverture de la session par le doyen de fonction

Eröffnung der Session durch den amtsältesten Abgeordneten

M. le député Georges Mariétan, doyen de fonction, prononce l'allocution suivante:

Monsieur le président du Conseil d'Etat,

Messieurs les conseillers d'Etat,

Mesdames et Messieurs les députés et députés-suppléants,

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse ainsi que les personnes présentes à la tribune,

Vous avez certainement subi dans votre entourage, comme moi-même, quelques réactions incrédules ou goguenardes à l'idée que nous allions tous nous retrouver en ce beau Lundi de Pâques pour notre session constitutive. Est-ce bien raisonnable, en effet, de faire comme si ce jour n'est pas férié alors qu'il fut pour les Valaisans si souvent sacré par le passé lorsque le FC Sion se rendait au Wankdorf pour la finale de la coupe?

Mais la loi est la loi, surtout pour le Législateur lui-même qui a mal évalué dans le calendrier la portée du Mystère pascal lorsqu'il a adopté l'article 54 de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs.

Le mérite d'être là aujourd'hui malgré tout est d'autant plus grand pour les nouveaux membres de ce Parlement, auxquels il ne peut être fait aucun reproche d'avoir contribué à cet état de fait.

C'est donc à vous, les nouveaux et les nouvelles, que je m'adresserai en tout premier lieu pour me réjouir de la fraîcheur et de l'enthousiasme que vous allez amener dans nos travées. Je sais quelle est l'importance de la première impression que vous allez avoir de votre nouvelle vie de parlementaire. A cette seule évocation, j'ai la conviction que mon devoir essentiel de doyen est de vous faire sentir la noblesse de votre mission et la portée de votre engagement. Certes, vous allez connaître des affrontements, des moments d'hostilité peut-être, des atmosphères remplies de stress ou de morosité, des crève-cœur assurément, mais vous vous apercevrez bien vite que votre travail individuel portera ses fruits et que l'efficacité passera par un travail d'équipe dans votre district, dans votre parti, par thème ou selon les affinités. Et croyez-moi, foi de doyen, on peut vivre même plusieurs périodes dans ce chaudron et ne perdre ni ses convictions ni ses idées les plus folles! Ne craignez donc pas de garder en tout temps votre sensibilité et votre capacité d'écoute!

A ce registre, tout laisse supposer que les femmes, beaucoup plus nombreuses que par le passé, vont marquer de leur empreinte ce nouveau Grand Conseil. On les connaît plus indépendantes face aux partis ou aux lobbies d'intérêts. On les sait plus proches des réalités quotidiennes dans ce qu'il faut bien désormais considérer comme les principaux domaines d'interventions de l'Etat, à savoir la santé, l'éducation et les affaires sociales. Par nature ou mieux même par vocation, elles portent un regard très attentif sur la famille, cette cellule de base de notre société si menacée aujourd'hui, qui doit impérativement être mieux prise en compte.

Avec les femmes assurément, nous saurons aussi prêter une meilleure attention aux liens entre les générations, à l'intégration des forces vives de ce Parlement, aux jeunes qui sont nettement plus nombreux eux aussi, et c'est heureux, avec 25 représentants de moins de 30 ans, en particulier parmi les suppléants. Cette forte présence ne devrait pas manquer de bousculer quelques habitudes. On peut s'attendre à une autre tenue, à un autre langage, à une autre énergie, à une autre aspiration et surtout à certaines impatiences bien légitimes. Celles-ci seront certainement satisfaites quand elles serviront l'intérêt général et l'amélioration de notre travail. Comme ce fut le cas sous les impulsions, voire les coups de boutoir de nos prédécesseurs qui ont réussi à provoquer de petites révolutions ces dernières années avec le grand chantier des réformes 2000, puis l'informatisation généralisée du Parlement, puis la création d'un Service parlementaire étoffé, en passant par un rythme plus soutenu des sessions..., trop soutenu peut-être, ainsi que la création de 7 commissions thématiques. On n'oubliera pas non plus le volumineux dossier des mesures structurelles, dont la mise en application sera notre affaire ces prochains mois.

Oui, avouons-le, ce travail de milice n'est pas une sinécure, à tel point qu'il semble user son monde plus qu'ailleurs puisqu'il n'y a en tout et pour tout que 7 députés qui ont atteint la limite des 60 ans et que je me vois mal, alors que j'ai fêté mes 50 ans il y a 6 mois, remplir cette fonction jusqu'à la vraie retraite, bientôt programmée à 67 ans par nos instances fédérales.

Mais, c'est vrai, il y a du pain sur la planche. La priorité est aux finances avec son double frein aux dépenses et à l'endettement, malgré l'annonce du cadeau tant attendu de l'or de la Banque Nationale Suisse. En filigrane de la question financière, le principal enjeu réside dans la répartition des moyens; là est toute la substance de la nouvelle péréquation financière intercantonale qui entraîne, dans son sillage, une nouvelle péréquation financière intercommunale attendue impatiemment, Messieurs les conseillers d'Etat, mais aussi de nouveaux concordats intercantonaux dans les 9 domaines prescrits par ce nouveau droit

fédéral, sans compter les incidences présumées de cette nouvelle distribution des cartes sur la politique régionale de la Confédération, si importante pour le Valais, et la réorganisation territoriale de notre canton qui devrait déboucher sur une réforme du rôle du préfet et du régime des districts, voire la création de 3, 4, 5 ou 6 régions socio-économiques, selon le rôle que l'on veut bien donner aux principales agglomérations dans ce découpage.

Sans être exhaustif, cette législature sera aussi celle du tourisme et du sport où le Valais ne peut pas manquer de faire valoir ses atouts dans l'édification de notre civilisation des loisirs.

Mais le futur, c'est aussi bien sûr la formation, la recherche et la réorganisation juste entamée de l'ordre judiciaire.

Tout cela, Mesdames et Messieurs les députés et députés-suppléants, ne pourra se faire qu'avec le concours actif du Conseil d'Etat, avec lequel, j'en suis sûr, nous pourrons œuvrer en bonne intelligence comme par le passé. J'en profite donc pour remercier l'équipe sortante, en ayant une pensée toute de reconnaissance et d'amitié pour le seul qui nous quitte, M. Wilhelm Schnyder, dont le très grand engagement à la tête de nos finances n'a eu d'égal que sa bonne humeur communicative et sa redoutable efficacité. Merci, Monsieur Wilhelm Schnyder, pour tout ce que vous avez fait pour le Valais et que vous ferez peut-être encore. (*Applaudissements.*)

Félicitations bien sûr, très vives félicitations aux quatre autres qui nous paraissent plus frais et dispos que jamais pour servir au mieux notre pays ainsi qu'au nouveau venu, que nous allons recevoir tout à l'heure, M. Jean-Michel Cina, qui saura aussi nous faire profiter de sa riche expérience de parlementaire fédéral.

Pour la bonne marche de nos institutions, Parlement et Gouvernement doivent parfois croiser le fer, et nous nous y emploierons si cette force virile qu'est le Gouvernement venait à s'écarter de son devoir exécutif.

Mais la principale arme d'un parlementaire reste les mots, les phrases, les chapitres, les textes de loi et les chiffres bien sûr. A nous d'user de cette arme modérément. A nous d'user de cette arme à bon escient.

Pour conclure, et ceci est malheureusement intraduisible en allemand, à nous d'user de cette arme comme le guide se sert de son pic pour gravir la montagne afin que le Conseil d'Etat soit perméable à notre action, afin que cette action laisse, sur le roc, des traces, que les gens qui nous gouvernent soient bien contraints, comme Thomas, après les avoir vus, d'en ressentir tous les effets.

Que vive le Parlement valaisan, vive le Valais!

(*Applaudissements.*)

M. le député Georges Mariétan, doyen de fonction:

Pour conclure ce premier point de l'ordre du jour, qui est donc l'ouverture de la session, je me réfère à l'article 64 du règlement du Grand Conseil relatif à la création du **Bureau provisoire**, qui s'est donc constitué de la manière suivante:

J'en assume la présidence,

en sont membres: Marcel Mangisch
Albert Bétrisey

en sont secrétaires Susanne Hugo-Lötscher
René Constantin

en sont scrutateurs Beat Abgottspon
Christian Venetz

Les deux scrutateurs et les deux secrétaires fonctionneront pour le scrutin, en particulier pour la validation de l'élection des membres du Grand Conseil et du Conseil d'Etat.

Y a-t-il des remarques concernant la nomination du Bureau provisoire et notamment des scrutateurs?

Ce n'est pas le cas; ce qui fait que nous pourrions fonctionner pour les points suivants de l'ordre du jour, étant précisé que nous ne votons pas avec le système électronique puisque les cartes de légitimation ne sont pas enregistrées. Les votations sur la validation des mandats des députés et des conseillers d'Etat se feront donc par élévation au moment où je donnerai le signal.

Voilà, cela nous amène au point suivant de l'ordre du jour:

2. Validation des mandats des députés et des députés-suppléants Validierung der Mandate der Abgeordneten

M. le député Georges Mariétan, doyen de fonction:

Lors de la séance du 8 mars dernier, le Bureau provisoire, en se référant à l'article 55 de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs, a désigné la **commission de validation** (*composition, cf. Annexes p.*).

Son président est le député Thomas Brunner et son rapporteur le député François Gianadda.

MESSAGE

concernant l'élection des députés et des députés-suppléants au Grand Conseil pour la législature 2005-2009

MESSAGE DU CONSEIL D'ETAT RAPPORT DE LA COMMISSION DE VALIDATION

M. le député Georges Mariétan, doyen de fonction:

Avant d'ouvrir la discussion sur le rapport de la commission de validation qui nous a été transmis, je me tourne vers le président et le rapporteur de la commission de validation pour savoir s'ils souhaitent s'exprimer en complément de ce rapport.

Hr. Grossrat Thomas Brunner, Präsident der Validierungskommission:

Wie Sie dem Bericht entnehmen können, schlägt Ihnen die Kommission vor, die Staatsratswahlen und die Mandate der Grossräte und Grossrätinnen sowie Suppleanten und Suppleantinnen zu validieren, ausser für drei Personen.

Es geht um den Grundgedanken der Gewaltenteilung.

Gesetzliche Grundlage ist Artikel 90 der Kantonsverfassung und das Gesetz über die Unvereinbarkeiten.

Der Bericht wurde Ihnen unverzüglich nach der Sitzung zugestellt. Ich glaube, wir können auf ein vollständiges Verlesen verzichten. Ich verweise auf den Bericht.

Danke schön.

M. le député Georges Mariétan, doyen de fonction:

J'ouvre le débat d'entrée en matière sur la validation des mandats des députés et des députés-suppléants.

Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer?

Hr. Grossrat Beat Abgottspon:

Ich benutze hier gerade die Gelegenheit um allen Abgeordneten und Staatsräten zu ihrer Wiederwahl bzw. zu ihrer Wahl in den Grossen Rat und der Walliser Regierung zu gratulieren. Ich wünsche uns allen viel Freude und Erfolg in unserer Tätigkeit zum Nutzen von Land und Leuten am Rotten.

Und nun zum Bericht der Validierungskommission.

Ich habe diesen Bericht gelesen. Ich bin heute im Besitz von zwei zusätzlichen Dokumenten, die mich dazu führen, dass wir nicht heute über die Validierung bzw. Nichtvalidierung von diesen Mandaten entscheiden sollten, die da zur Diskussion stehen. Diese zwei Dokumente stammen einerseits von Herrn Staatsrat Thomas Burgener. In einem Bericht an den Staatsrat betreffend die Ausübung eines Mandats als Grossrat durch das Personal der kantonalen IV Stelle Wallis, kommt er zu folgenden Schlüssen.

Ich zitiere aus diesem Bericht: "Einleitend sei erwähnt, dass sich die Frage schon einmal, nämlich im Jahre 1994, stellte und damals aufgrund der speziellen Situation der IV Stelle keine Unvereinbarkeit erkannt wurde". Das ein Ausschnitt aus diesem Bericht und er kommt zum Fazit: "Aufgrund der obgenannten Äusserungen kommen wir zum Schluss, dass keine Unvereinbarkeit zwischen einer Wahl in den Walliser Grossen Rat und einer Anstellung bei der kantonalen IV Stelle gegeben ist und eine Wahl demnach, wie dies bereits früher der Fall war, möglich ist". Das ist das eine Dokument.

Das zweite Dokument, eine rechtliche Beurteilung von Gilles de Riedmatten betrifft ebenfalls: "L'exercice d'un mandat de député par le personnel de l'Office cantonal AI." Am 12. Januar schreibt er da an das kantonale Büro und kommt zur Schlussfolgerung: "Au vu de ces éléments, il nous paraît ainsi qu'à M. Fragnière, chef du Service des affaires intérieures, que la clause d'incompatibilité posée par l'article 7, lettre c, de la loi sur les incompatibilités s'applique au personnel de l'Office AI. Nous relevons toutefois qu'une interprétation contraire de cette disposition ne saurait être exclue de manière absolue."

Im Besitze dieser zwei Dokumente, komme ich zum Schluss, dass es klug ist, nicht hier, heute zu entscheiden, sondern die Frage, die strittig ist, an die Justizkommission weiterzuleiten. Und diese Möglichkeit besteht auch aufgrund des Gesetzes über die Organisation der Räte und die Beziehungen zwischen den Gewalten. In Artikel 56 heisst es in Absatz 2: "Die Validierungskommission wird durch die Justizkommission ersetzt, sobald

diese ernannt ist". Und in Artikel 58 - Prüfung der Mandate - ist in Absatz 3 festgesetzt: "Der Grosse Rat kann sowohl vom Staatsrat als auch von der Justizkommission eine Untersuchungsergänzung verlangen". Und um diese Untersuchungsergänzung geht es mir. Ich bin der Auffassung, dass wir zusätzliche Informationen haben sollten, um hier wirklich einen guten Entscheid zu treffen. Es ist auch nicht das erste Mal, dass wir auf diese Art und Weise verfahren. Ich erinnere daran, dass wir vor vier Jahren genau das gleiche Verfahren bei Madame Schouwey gewählt haben, dass sich die Justizkommission nochmals über das Dossier gebeugt hat und uns dann hier eine Empfehlung gegeben hat.

Ich bitte Sie meinen Antrag zu unterstützen, dass wir die Frage der Justizkommission zur Beurteilung weiterleiten.

Ich danke Ihnen.

Hr. Grossrat Gilbert Loretan:

Die CSPO-Fraktion kann sich mit dem Antrag der Kommission bezüglich der Nichtvalidierung von Frau Graziella Walker Salzman nicht einverstanden erklären. Die Detailausführungen haben Sie von Kollega Beat Abgottspon bereits gehört. Entsprechend ist das Gesundheitsdepartement in seinem Bericht vom 11.2.2005 in klarer Weise zum Schluss gekommen, dass keine Unvereinbarkeit zwischen der Wahl in den Grossen Rat und eine Anstellung bei der Invalidenversicherung gegeben ist.

Wenn die Kommission die Nichtvalidierung der Wahl von Frau Graziella Walker Salzman beantragt, wendet sie das Unvereinbarkeitsgesetz in einer überspitzt formalistischen Weise an und verletzt damit den Grundsatz der Verhältnismässigkeit.

Die Fraktion der CSPO beantragt deshalb, die Validierung der Wahl von Frau Graziella Walker Salzman angesichts der Bedeutung des Falls - auch für die Invalidenversicherung - einer juristischen Expertise zu unterstellen und das Geschäft an die Justizkommission zurückzuweisen, zumal die Kommission sich der rechtlichen Grundlagen auch nicht sicher war, denn nur so ist zu begründen, dass von 13 Mitgliedern nur deren sechs überzeugt waren, dass die Begründung einer Nichtvalidierung von Frau Graziella Walker Salzman vorliegt.

La discussion est close.

M. le député Georges Mariétan, doyen de fonction:

Je me tourne vers le président ou le rapporteur de la commission pour savoir quelle est la position recommandée par la commission de validation suite à la proposition présentée par le député Beat Abgottspon.

Hr. Grossrat Thomas Brunner, Präsident der Validierungskommission:

Während die ersten beiden Fälle nicht aufgegriffen werden, gilt demnach der Antrag der Kommission als angenommen.

Anders liegt der Fall nun bei der Validierung von Frau Graziella Walker Salzman, welche gewählte Grossrätin der CSPO des Bezirks Östlich Raron ist. Es liegt hier ein Rückweisungsantrag vor.

Es ist zu sagen, dass wir in der Kommission tatsächlich nicht alle Unterlagen hatten, welche jetzt heute angesprochen wurden. Wir hatten keine Botschaft und haben uns aufgrund der Ausführungen in der Kommission die Meinungen gemacht. Offensichtlich hat man sich aber nicht abschliessende Meinungen gemacht, denn es lagen mehrere Enthaltungen vor. Ob

wir nun nähere Abklärungen treffen wollen oder müssen, das hängt nun vom Plenum ab. Es muss darüber entscheiden, ob wir auf den Rückweisungsantrag eintreten oder nicht. Wenn wir darauf eintreten, ist es dann Aufgabe der Justizkommission, darüber zu debattieren und einen neuen Antrag an das Plenum zu machen. Also müssen wir hier darüber abstimmen.

Ich danke.

M. le député Georges Mariétan, doyen de fonction:

Si j'ai bien compris le président de la commission de validation, il s'agit de distinguer le cas de M^{me} Graziella Walker Salzmänn des autres cas qui ne font pas l'objet de contestation par rapport au contenu du rapport de la commission.

Ce qui veut dire que nous pourrions procéder de la manière suivante:

- voter la proposition de la commission de validation concernant le point 3.1 Cas de M^{me} Véronique Maret, députée-suppléante du district d'Hérens, et le point 3.2 Cas de M. Daniel Bertin, député-suppléant du district de Martigny;
- voter de manière distincte la proposition de la commission de validation concernant le point 3.3 Cas de M^{me} Graziella Walker Salzmänn, députée du district de Rarogne oriental, compte tenu de la nouvelle proposition présentée ici même par le député Beat Abgottspon.

Vous êtes d'accord avec cette manière de procéder.

Nous allons donc effectuer deux votes distincts.

J'invite les scrutateurs à fonctionner.

Mais avant cela, M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener souhaite intervenir; je lui cède la parole.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie:

Je ne veux pas m'immiscer dans un "Geschäft des Grossen Rates", mais éventuellement donner une explication, étant donné que mon nom a été cité devant le Parlement.

Si nous avons donné un avis, ce n'est pas en tant que chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, mais en tant que président du conseil de surveillance de l'Office cantonal AI.

L'Office cantonal AI remplit des tâches selon la législation fédérale exclusivement. M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, président du Gouvernement, et moi-même siégeons dans ce conseil de surveillance, avec d'autres personnalités. Nous avons la seule tâche de gestion au niveau des comptes, des budgets et de l'engagement du personnel.

Dans ce sens, nous avons donné un avis pour dire que nous ne voyons aucune incompatibilité en ce qui concerne l'élection de M^{me} Graziella Walker Salzmänn qui travaille à 40% auprès de l'Office AI.

Il appartient bien sûr au Grand Conseil de prendre une décision.

M. le député Georges Mariétan, doyen de fonction:

Je remercie M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener.

Je vous propose donc de passer à ces votes. Je vous rappelle que ceux-ci sont le fait des 130 députés qui sont dans la salle.

Je constate que les scrutateurs sont prêts à fonctionner.

Le premier vote concerne le point 3.1 Cas de M^{me} Véronique Maret, députée-suppléante du district d'Hérens, et le point 3.2 Cas de M. Daniel Bertin, député-suppléant du district de Martigny.

(...)

A l'unanimité, les membres de la Haute Assemblée acceptent les propositions de la commission de validation concernant ces deux cas.

Le second vote concerne le point 3.3 Cas de M^{me} Graziella Walker Salzmann, députée du district de Rarogne oriental. Nous sommes face à une proposition du député Beat Abgottspon. La commission de validation n'a pas pu se réunir évidemment pour prendre connaissance de ces nouvelles remarques. Le président de la commission, le député Thomas Brunner, a fait savoir qu'il n'avait pas eu en main certains éléments cités par le député Beat Abgottspon.

Je vous propose donc de voter sur la proposition du député Beat Abgottspon demandant le renvoi de l'examen du point 3.3 Cas de M^{me} Graziella Walker Salzmann, députée du district de Rarogne oriental, à la commission de justice.

(...)

Par 106 voix contre 19 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée acceptent de renvoyer l'examen de ce cas à la commission de justice.

A une très large majorité, nous avons donc retenu la proposition de renvoi du cas 3.3 à un examen par la commission de justice qui va être nommée dans le courant de cet après-midi.

3. Assermentation par appel nominal des députés et des députés-suppléants

Vereidigung der Abgeordneten und der Suppleanten durch Namensaufruf

M. le député Georges Mariétan, doyen de fonction:

Nous allons procéder à cette assermentation qui va se dérouler de la manière suivante:

Je demanderai aux deux secrétaires du Bureau provisoire, soit à la députée Susanne Hugo-Lötscher et au député René Constantin, de lire la formule du serment et celle de la promesse solennelle.

Je vous propose que nous nous levions tous.

(Eidesformel und feierliches Gelöbnis, siehe Artikel 66 des Reglements des Grossen Rates.)

(Formule du serment et formule de la promesse solennelle, cf. article 66 du règlement du Grand Conseil.)

Je vous invite à vous asseoir.

Nous allons procéder à l'**appel nominal** en précisant que, à l'appel de votre nom, je vous invite à dire JE LE JURE ou JE LE PROMETS en levant la main.

Nous allons le faire en respectant l'ordre des districts et en commençant par les députés.

Je précise que si un député est remplacé par un député-suppléant, ce dernier est invité à prêter serment en lieu et place du député qu'il remplace, en donnant ses nom et prénom à haute et intelligible voix. Je précise bien que c'est le député-suppléant qui est ainsi assermenté et que le député remplacé le sera lorsqu'il siégera.

Nous commençons ainsi par le district de Conches et terminerons par le district de Monthey.

(Appel nominal.)

DEPUTES

A l'exception:

- de M^{me} Graziella Walker Salzmann, dont la validation du mandat de députée est renvoyée à l'examen de la commission de justice (remplacée par la députée (suppl.) Irmina Imesch-Studer),
- de la députée Doris Schmidhalter-Näfen (remplacée par la députée (suppl.) Laura Kronig),
- du député Charles-André Bagnoud (remplacé par le député (suppl.) Jérémie Rey),
- de la députée Marylène Volpi Fournier (remplacée par le député (suppl.) Grégoire Raboud),
- du député Alphonse-Marie Veuthey (remplacé par le député (suppl.) François Bressoud),

tous les autres députés ont prêté serment.

DEPUTES-SUPPLEANTS

A l'exception:

- du député (suppl.) Yves Mabillard (absent),
- de M^{me} Véronique Maret (validation avec effet au 1^{er} octobre 2005),
- du député (suppl.) Damien Luyet (absent),
- du député (suppl.) Jean-Pierre Meyer (absent),
- de la députée (suppl.) Lucie Rausis (absente),
- de M. Daniel Bertin (incompatibilité),
- du député (suppl.) Jean-Yves Gabbud (absent),
- du député (suppl.) Bertrand Berthoud (absent)
- du député (suppl.) Serge Cleusix (absent),

tous les autres députés-suppléants ont prêté serment.

M. le député Georges Mariétan, doyen de fonction:

Je vous remercie pour cette assermentation peut-être un peu longue, mais importante pour chacun d'entre nous.

Je vous invite à passer au point suivant de l'ordre du jour.

4. Validation des mandats des conseillers d'Etat Validierung der Mandate der Staatsräte

MESSAGE

concernant l'élection du Conseil d'Etat pour la législature 2005-2009

MESSAGE DU CONSEIL D'ETAT

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VALIDATION

M. le député Georges Mariétan, doyen de fonction:

Nous avons eu connaissance du message du Conseil d'Etat et du rapport de la commission de validation. Il n'y a aucune observation particulière dans le cadre de ce rapport.

J'ouvre la discussion d'entrée en matière.

Personne ne demande la parole.

Monsieur le président de la commission?

Aucun commentaire.

Nous procédons ainsi au vote pour la validation des mandats des conseillers d'Etat.

Mise au vote, cette validation est décidée à l'unanimité.

On peut les applaudir!

5. Election des quatre scrutateurs Wahl der vier Stimmenzähler

M. le député Georges Mariétan, doyen de fonction:

Nous avons eu, en séance du Bureau provisoire, une discussion sur les scrutateurs et une concertation entre les groupes politiques débouchant sur des propositions provenant de ces groupes.

J'invite ainsi les quatre groupes qui ont été interpellés à ce sujet à présenter leurs propositions concernant les postes de scrutateur.

Hr. Grossrat Beat Abgottspon, Präsident der CVPO-Fraktion:

Die CVPO-Fraktion schlägt Ihnen Herrn Grossrat **Hans Hutter** als Stimmenzähler vor.

Hans Hutter war von 1993 bis 2000 Suppleant des Bezirks Brig und ist seit 2001 Grossrat. Seit 2001 ist er Mitglied der Justizkommission.

Ich danke Ihnen für Ihre Unterstützung.

M. le député Nicolas Voide, président du groupe PDCB:

Le groupe DC du Bas-Valais vous propose la candidature du député **Joël Gaillard**, député d'Orsières, né en 1961, maître ébéniste de formation.

Je vous remercie de le soutenir.

M. le député Patrick Crettenand, président du groupe PS/AdG:

Tout d'abord quelques mots, sans allonger, pour féliciter le Conseil d'Etat pour sa brillante réélection.

Pour le poste de scrutateur, j'ai le plaisir, au nom du groupe socialiste/alliance de gauche de vous présenter la candidature du député **Georges Emery** de Sierre, entré en 2001 au Grand Conseil et membre de la commission thématique de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement.

Merci de le soutenir.

M. le député René Constantin, président du groupe GRL:

Le groupe radical-libéral se fait un plaisir de vous proposer la candidature du député **Aldo Resenterra**, ancien député-suppléant et nouveau député fraîchement émoulu de ce Parlement, à l'aise avec les chiffres puisqu'il est ingénieur.

Je vous prie de bien soutenir sa candidature.

Merci.

M. le député Georges Mariétan, doyen de fonction:

Nous sommes en présence de quatre candidatures, dont je rappelle les noms: **Hans Hutter, Joël Gaillard, Georges Emery et Aldo Resenterra.**

Y a-t-il d'autres propositions?

Aucune autre proposition.

Comme le veut notre règlement, si le nombre de postes à repourvoir est identique au nombre de candidats, cette élection se fait tacitement.

Par conséquent, **ces quatre députés sont désignés comme scrutateurs** pour l'ensemble de la législature et en particulier pour les prochaines décisions que nous allons prendre encore cet après-midi.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour:

6. Election du président du Grand Conseil Wahl des Grossratspräsidenten

Hr. Grossrat Beat Abgottspon, Präsident der CVPO-Fraktion:

Im Namen der CVPO-Fraktion habe ich die grosse Ehre und Freude Ihnen Herrn Grossrat Dr. **Marcel Mangisch** als Kandidaten für das **Präsidentenamt des Walliser Grossen Rates** vorzustellen.

Diese Vorstellung ist sicher auch deshalb angebracht, weil der Grosse Rat am 6. März 2005 erneuert wurde und Herr Mangisch zahlreichen unter Ihnen noch praktisch unbekannt ist.

Zu seiner beruflichen Laufbahn:

Marcel Mangisch wurde am 2. Oktober 1954 im Zeichen der Waage in Brig geboren. Nach Primarschule und Kollegium in Brig absolvierte er ab 1974 das Rechtsstudium in Freiburg, das er mit dem Doktorat unter Prof. Dr. L. Schürmann abschloss.

Nach erfolgreicher Ablegung der Anwalts- und Notariatsprüfungen 1983 und 1984, ist er nun seit 22 Jahren in der grössten Anwalts- und Notariatsgemeinschaft im Oberwallis, im Büro Perrig und Partner in Brig tätig. Hier ist er so zu sagen hängen geblieben, obwohl sein berufliches Ziel eigentlich immer die Diplomatie war.

Zu seiner politischen Laufbahn:

Marcel Mangisch war von 1985 bis 1992 Gemeinderat von Bitsch und glaubte damit eigentlich seine politische Karriere abgeschlossen zu haben. Im Jahr 2001 wurde er dann mit grossem Erfolg in den Grossen Rat gewählt und 2005 ebenso erfolgreich wieder gewählt. Im Mai 2003 und ein Jahr später wurde Marcel Mangisch mit Glanzresultaten zum zweiten bzw. ersten Vizepräsidenten dieses Grossen Rates gewählt.

Zu seiner Familie:

Seit 21 Jahren ist Marcel Mangisch mit Anita Schmidt aus Grenchols verheiratet. Dieser Ehe entsprossen zwei Söhne, der 20-jährige Fabian und der 16-jährige Stefan. Seit 21 Jahren ist die Familie in Bitsch, im Bezirk Östlich Raron wohnhaft. Marcel Mangisch hat also seine Wurzeln in diesem kleinsten Bezirk des Wallis, stammt er doch mütterlicherseits aus Bitsch und väterlicherseits aus Betten.

Zu seinen Nebentätigkeiten:

Nebst dem beruflichen und politischen Engagement fehlt es Marcel Mangisch auch nicht an Nebenjobs. 1995 bis 1999 war er etwa Verwaltungsratspräsident von Radio Rottu. Seit 1992 ist er Verwaltungsrat der Bettmeralpbahnen, deren Vizepräsident er heute ist. Seit 1985 unterrichtet er an der Hochschule Wallis Tourismusrecht. Daneben dirigiert er seit 1977 den Bitscher Chor, den er gleich selbst gegründet hat. Diesen Bitscher Chor haben wir ja übrigens in der heutigen Messe gehört. Mein lieber Marcel, wir haben festgestellt - und das hast Du selbst ebenfalls festgestellt -, dass dieser Chor auch ohne seinen Dirigenten ausgezeichnet funktioniert. In früheren Jahren war er auch ein begeisterter Schauspieler bei der sehr bekannten Laienbühne Mörel. Wenn er nebst all diesen Aktivitäten noch freie Zeit zur Verfügung hat, verbringt er diese am liebsten auf Reisen mit der Familie, beim Skifahren, Schwimmen oder Wandern.

Meine Damen und Herren Abgeordnete, die CVPO präsentiert Ihnen mit Marcel Mangisch einen Mann mit politischer Erfahrung, überlegt, ausgewogen, sachlich, bestrebt um Harmonie, mit ausgesprochenem Gerechtigkeitssinn. Er wird diesen Grossen Rat zweifellos hervorragend führen und da und dort auch neue Akzente setzen.

Ich danke Ihnen für das Vertrauen und die Unterstützung, die Sie Marcel Mangisch schenken.

Aucune autre proposition.

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés	129
Bulletins rentrés	129
Bulletins blancs	5
Bulletin nul	1
Bulletins valables	123
Majorité absolue	62

M. le député Marcel Mangisch est élu président du Grand Conseil avec 123 voix.

(Précédé d'une huissière, M. le député Marcel Mangisch, nouveau président du Grand Conseil, fait son entrée dans la salle sous les acclamations des membres de la Haute Assemblée.)

M. le député Georges Mariétan, doyen de fonction:

Monsieur le président Marcel Mangisch, je vous adresse mes plus vives félicitations en mon nom personnel et au nom du Parlement valaisan.

Je suis convaincu que vous ferez un excellent travail à la tête de notre Parlement, que vous en serez un excellent président.

C'est bien volontiers que je vous cède ma place.

Hr. Grossrat Marcel Mangisch, neuer Präsident des Grossen Rates:

Als ich vor vier Jahren zum ersten Mal hier diesen Grossratssaal betrat, um als frischgebackener Grossrat, wie Sie liebe Kolleginnen und Kollegen es eben getan haben, den Eid abzulegen, habe ich weder daran gedacht noch davon geträumt, bereits vier Jahre danach auf dem Präsidentenstuhl Platz nehmen zu können. Als Neuling auf dem grossrätlichen Parkett und zudem als Vertreter des kleinsten Bezirks unseres Kantons, wären derartige Machtgelüste wohl etwas zu vermessen und gar zu kühn gewesen.

Doch auch in der Politik scheint kein Ding unmöglich zu sein. Und so haben Sie, geschätzte Kolleginnen und Kollegen mit dieser mich zutiefst bewegenden Wahl nicht nur Unmögliches möglich gemacht, sondern gleichzeitig ein historisches Kapitel geschrieben, in dem Sie dem Bezirk Östlich Raron zum allerersten Mal in seiner Geschichte zu einem Landeshauptmann verholfen haben. Verständlich, dass nun ein Bezirk feiert und dass Freude herrscht. Verständlich aber auch, dass ich mich in diesen Augenblicken zu tiefstem Dank verpflichtet fühle: zu Dank gegenüber meiner Bezirksbevölkerung, die mich stets unterstützt hat, zu Dank gegenüber meiner Bezirkspartei und ihrem Vorstand, der mich zu dieser Kandidatur bewogen hat; zu Dank gegenüber meiner Fraktion, der CVPO, die mich mit dieser Kandidatur getragen hat und zu Dank gegenüber dem Parlament, zu Ihnen, meine Damen und Herren, dass Sie mich dermassen überzeugend gewählt haben. Vor allem bin ich aber auch gegenüber meiner Familie dankbar, die mit mir diesen eigentlich unvorhergesehenen Weg bis heute mitgegangen ist.

Mesdames et Messieurs,

Qu'êtes-vous en droit d'attendre de votre nouveau grand baillif, de notre Parlement et de notre Gouvernement? Alors que nous nous souvenons tous de la dame de fer Margaret Thatcher, du sourire du pape Jean-Paul 1^{er}, de la dame de cœur, la princesse Diana, je pense que la politique peut déboucher vers un alliage noble. D'abord, par un engagement sans faille en faveur de bonnes conditions de vie pour la population de notre canton. Ensuite, par une action généreuse et visionnaire, par une collaboration crédible entre le Gouvernement, le Parlement et l'Administration. Enfin, par la pratique dans cette salle d'une politique financière pertinente, d'une politique constructive et consensuelle. Attendez-vous aussi à ce que je fasse régner la bienséance, que je m'oppose à toute politique politicienne ou de clocher, au vedettariat ou à des interventions inutiles. Ensemble, nous exigerons un engagement plus courageux de la part de nos représentants à Berne, afin que nos revendications de canton marginal de l'Arc alpin y soient défendues avec plus de courage, plus de force et de détermination.

Meine Damen und Herren,

Politik braucht aber auch ab und zu nicht nur eisernen Einsatz, sondern auch ein Lächeln wie jenes von Johannes Paul I. Vielleicht einmal um Festgefahrenes wieder in Bewegung zu bringen, um die nötige Distanz und Ruhe zu finden, um den politischen Alltag aufzuheitern oder ganz einfach, um den unterschiedlichsten Menschen auf der ganzen Länge des Rottens offen begegnen zu können.

Liebe Kolleginnen und Kollegen,

Politik wird von Menschen mit Menschen für Menschen gemacht. Dies setzt eine verträgliche zwischenmenschliche Atmosphäre voraus und somit, so glaube ich, auch ein bisschen Herz und Gemüt. Und ich hoffe, dass Sie am heutigen Eröffnungstag der neuen Legislatur bereits etwas davon verspüren konnten.

An dieser Stelle bedanke ich mich bei allen, die hörbar und sichtbar zur Verschönerung dieses Anlasses beigetragen haben und auch noch beitragen.

Sie, werte Ratskolleginnen und -kollegen bitte ich, das Ihrige zu einem angenehmen Politklima, jeweils im Interesse der Sache und wirklich zum Wohle der Bürger, beizutragen. Meinerseits werde ich bemüht sein, mich voll für die Belange des Kantons einzusetzen, wenn nötig mit eiserner Hand, ab und zu aber auch mit einem Lächeln und ganz sicher ebenso auch mit Herz.

Auf jeden Fall werde ich versuchen, auch wenn der Halbbezirk Östlich Raron im Kantonswappen nur über einen halben Stern verfügt, stets mit ganzem Engagement Ihr Präsident zu sein.

Ich danke.

(Applaus)

Meine werten Damen und Herren, bevor ich nun endgültig das Kommando übernehme, möchte ich es nicht unterlassen unserem Doyen, Herrn Georges Mariétan, zu danken. Er hat als Doyen die Versammlung bis hierher meisterhaft geführt, was mir den Einstieg nun nicht gerade leicht macht.

Es ist allerdings zu bemerken, dass der Doyen, Herr Georges Mariétan, bereits vor vier Jahren ebenfalls die konstituierende Sitzung eröffnen durfte, währenddem ich damals als frischgebackener Grossrat noch nicht einmal wusste wo sich der Präsidentenstuhl befindet.

Nochmals herzlichen Dank an unseren Doyen.

7. Election du premier vice-président du Grand Conseil Wahl des ersten Vizepräsidenten des Grossen Rates

Der Präsident:

Wir fahren nun fort mit unserer Tagesordnung: Wahl des ersten Vizepräsidenten.

Schon im alten Testament steht geschrieben: "Es ist nicht gut für den Menschen allein zu sein". Wie es aussieht, sehr geehrte Damen und Herren Abgeordnete, werden Sie mir jedoch nicht eine Eva zur Seite stellen, aber zumindest einen tüchtigen ersten Vizepräsidenten. Und in diesem Sinne erwarte ich jetzt vom Plenum den Kandidatenvorschlag.

M. le député René Constantin, président du groupe GRL:

Monsieur le nouveau président du Grand Conseil, le groupe radical-libéral vous félicite pour votre brillant résultat, un résultat à la hauteur de vos compétences et surtout de votre manière d'être durant cette dernière législature; ce que vous avez obtenu aujourd'hui est le reflet de ce que vous avez donné durant quatre ans. Félicitations et bravo de la part des radicaux-libéraux!

Avant de proposer un candidat comme premier vice-président, j'aimerais, toujours au nom du groupe radical-libéral et nous le ferons de manière beaucoup plus exhaustive par la presse dans quelque temps, remercier celui qui nous a beaucoup appris, beaucoup donné et permis d'avancer dans cette République, M. l'ancien conseiller d'Etat Wilhelm Schnyder. Vous ne faites pas partie de notre famille réelle, mais l'humanisme que nous développons au sein de notre parti nous a fait comprendre qu'il fallait avant tout reconnaître les mérites des autres. Votre mérite a été très grand; vous avez fait avancer cette République. L'histoire retiendra votre nom. De tout cœur, félicitations et merci pour ce que vous nous avez donné!

Je me permets, au nom du groupe radical-libéral, de vous présenter une carte maîtresse de notre groupe à la **première vice-présidence du Grand Conseil**. Ses parents ainsi que dame nature l'ont gâté; c'est un fait. Si l'on décrypte sa carte ADN, vous remarquerez que les atouts du député **Albert Bétrisey** sont nombreux.

Des compétences d'abord, soit au niveau professionnel en tant que directeur d'une importante compagnie d'assurances, j'allais dire nationale, soit aussi au niveau du Grand Conseil où, durant ces dernières législatures, il a su s'attaquer avec brio, compétence et culot au douloureux problème du financement des caisses de retraite.

Après les compétences – chose principale – du tact, et il en faut dans cette mission. De nature déterminée, Albert ne joue pas les frondeurs pour autant. Il aime les gens et les respecte; cela se voit, cela se dit, cela se sent. De la fraîcheur aussi, à l'aube de son quarantième anniversaire, le temps ne lui est pas compté pour s'occuper avec application de la chose publique.

Dynamique, novateur, un tantinet culotté au moment opportun, il croit au processus de réformes bénéfiques pour notre canton.

Mesdames et Messieurs, associé à sa commune d'Ayent, à son district d'Hérens qui l'ont plébiscité le 6 mars dernier, le groupe radical-libéral est fier de vous présenter Albert Bétrisey au poste de premier vice-président du Grand Conseil.

Il y a quatre ans, vous lui avez octroyé 106 voix; aujourd'hui, nous sollicitons votre générosité afin qu'il obtienne au minimum..., j'avais écrit tout à l'heure 109, et pourquoi 109? Parce que du sang neuf, il en a et il peut l'apporter à ce Gouvernement..., mais au vu du brillant résultat obtenu par le nouveau président du Grand Conseil, n'hésitez pas, déliez vos bourses!

Merci.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Die radikale Partei bringt somit den bisherigen 2. Vizepräsidenten, Herrn Grossrat Albert Bétrisey, neu für das Amt des 1. Vizepräsidenten in Vorschlag.

Ich nehme an, dass keine weiteren Kandidaturen angemeldet werden und dass wir direkt zur Wahl schreiten können.

Ich bitte also die Stimmzähler die Wahl durchzuführen.

Aucune autre proposition.

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés	130
Bulletins rentrés	129
Bulletins blancs	2
Bulletin nul	0
Bulletins valables	127
Majorité absolue	64

M. le député Albert Bétrisey est élu **premier vice-président du Grand Conseil** avec 127 voix.

Der Präsident:

Ich gratuliere dem 1. Vizepräsidenten zu diesem fulminanten Start. Also, ich muss ihn schon heute darauf hinweisen, dass es ganz sicher das nächste Mal nicht mehr als 130 Stimmen gibt.

Ich erteile nun das Wort dem 1. Vizepräsidenten.

M. le député Albert Bétrisey, premier vice-président du Grand Conseil:

Mon propos est d'abord celui de la gratitude, et vous êtes évidemment, Chers collègues, les premiers destinataires de ma reconnaissance. Je tiens ainsi à vous adresser un cordial et sincère merci pour votre généreuse, très généreuse confiance.

Un clin d'œil particulier va bien sûr à mon groupe parlementaire, le tout nouveau groupe radical-libéral-FDPO, dont je suis fier des valeurs qui nous unissent et heureux des liens d'amitié qui ont été tissés.

Par votre vote, Chers collègues, vous venez de me délivrer le certificat de fin de première année d'apprentissage. Après cette année passée sous la férule de Patrice Clivaz et de Marcel Mangisch, je suis prêt à affronter en toute sérénité cette deuxième année de stage, stage qui devrait m'ouvrir, au printemps prochain, les portes de la présidence.

Bis dahin werden wir aber die Ära Marcel Mangisch erleben.

Lieber Marcel, ich gratuliere Dir ganz herzlich zu Deiner glanzvollen Wahl. In Deinem Präsidenschaftsjahr wirst Du Dich voll und ganz auf meine Unterstützung verlassen können.

Je suis convaincu que les points communs qui nous unissent déboucheront sur un travail collégial, efficace, sobre et complice.

Du kommst aus dem kleinsten Bezirk des Oberwallis et moi de celui du moins peuplé du Valais romand. Noch dazu zeigen sich interessante Parallelen zwischen Deinem Gemeinde- und meinem Bezirkswappen: tout d'abord, le fond bleu, qui m'est cher, dann die drei grünen Hügel und das stolze gehörnte Tier (bête à cornes), aber hier hören die Gemeinsamkeiten auf, da auf Hérens Wappen ein weisser Widder zu sehen ist, während auf jenem von Bitsch eine Gemse triumphiert. Hier muss ich nicht betonen, dass diese schwarz ist!

Mesdames et Messieurs, l'accession de deux députés issus de tout petits districts à la présidence de notre Parlement met en lumière le pluralisme de notre canton et son respect pour les minorités qui le composent et l'enrichissent.

Mon propos est également celui de la responsabilité. Pour qualifier la période dans laquelle nous vivons actuellement, et l'expression me paraît adéquate, je dirai que notre temps est celui de la fermentation. Or, en Valais, chacun sait qu'une fermentation peut donner le meilleur cru comme la pire des piquettes. Je formule donc le souhait que chacun dans cette noble Assemblée laisse fermenter en lui d'authentiques idées démocratiques. De nos travaux devraient ressortir pour la communauté des solutions mûres, réfléchies, pour le bien de tous.

Ce printemps post-électoral nous offre un Parlement fortement renouvelé. Notre Parlement s'est rajeuni, s'est féminisé, s'est enrichi. Il faudra donc s'approprier, composer, apprendre à se connaître, à se respecter.

Die Anforderungen an uns Parlamentarier sind nicht banal. Es liegt an uns, diese mit grösster Sorgfalt, Wissen und Gewissen auszuführen.

J'aimerais encore vous dire toute l'importance que j'accorde à notre activité parlementaire et à la dignité d'un Parlement à l'écoute de sa population, en phase avec ses préoccupations, défenseur de ses prérogatives, non pas pour exercer plus de pouvoir, mais pour assumer pleinement les responsabilités qui sont les siennes.

Ces prochaines années, nous devons porter une attention toute particulière pour conserver l'indépendance, l'autonomie et le pouvoir de notre Parlement. Il ne faudrait pas que notre Assemblée et, de manière générale, que les Parlements cantonaux deviennent de simples chambres d'enregistrement. Il faudra donc veiller au grain.

Mon propos est, enfin, celui de l'espoir et de l'ouverture. Je salue, au travers de l'écran cathodique, les téléspectateurs valaisans. A l'heure où même le vote par correspondance généralisé n'arrive pas à stopper l'érosion du nombre d'électeurs, respectivement de l'intérêt pour la chose publique, je suis convaincu que la retransmission télévisée de cette Assemblée constitue une excellente vitrine. Elle rapproche le Parlement des citoyens, elle lui offre la transparence et lui donne l'accessibilité qui lui font tant défaut.

Un Parlement ouvert, moderne, élégant, crédible et transparent, voilà mon souhait, voilà un objectif commun. Ein offenes, modernes, elegantes und glaubwürdiges Parlament ist mein Wunsch und sollte unser aller Ziel sein.

Ich zitiere den französischen Schriftsteller Victor Hugo, der sagte: "Die Zukunft hat viele Namen. Für die Schwachen ist sie das Unerreichbare, für die Ängstlichen ist sie das Unbekannte, für die Tapferen ist sie eine Chance". Schauen wir also mit Optimismus in die Zukunft, gehen wir die Arbeit in dieser neuen Legislatur mit Zuversicht an. Packen wir die Chance für gemeinsame, gute und tragfähige Lösungen für unseren Kanton und für die gesamte Walliser Bevölkerung. Ich bin überzeugt, wir sind dafür gut gerüstet.

C'est dans cet esprit et sur la citation de Maurice Zermatten, que je ne me lasse pas de répéter, que je conclus: "Le Valais est peut-être introverti géographiquement, mais ses cols ont toujours été des portes ouvertes." Gageons qu'elles le resteront.

(Applaudissements.)

Le président:

Merci, Monsieur le premier vice-président, Cher Albert, avec qui j'ai déjà vécu une excellente collaboration vice-présidentielle.

Tu comprendras combien je suis ravi que mon poulain préféré sorte gagnant!

Je te félicite pour ton élection flatteuse et je mise bien sûr sur notre compréhension mutuelle.

Und jetzt, meine Damen und Herren, bevor wir zum nächsten Traktandum, zur Wahl des 2. Vizepräsidenten kommen, **verlangt Herr Staatsratspräsident Jean-René Fournier das Wort zur Abgabe einer Erklärung der Regierung.**

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département de l'économie, des institutions et de la sécurité et président du Gouvernement:

J'aimerais, tout d'abord, au nom du Gouvernement, féliciter très chaleureusement votre nouveau président, notre nouveau président, M. Marcel Mangisch pour son résultat exceptionnel qui fait bien sûr avant tout honneur à sa propre personne, mais aussi honneur à sa famille, à sa commune, à son district et à son parti.

J'associe aux félicitations gouvernementales celles que j'adresse maintenant au premier vice-président, M. Albert Bétrisey, qui a également fait un record que je qualifierai d'historique parce que, à ma souvenance personnelle, je n'ai jamais enregistré un tel record... , maintenant bien sûr la mémoire de votre collègue Georges Mariétan est beaucoup plus profonde que la mienne, alors peut-être qu'il pourra, lui, retrouver un résultat aussi brillant! Cette confiance méritée en la personne de M. le premier vice-président n'aura d'égal que son engagement en faveur du Parlement dans une année et en faveur du canton du Valais, j'en suis sûr aussi.

Le Gouvernement aimerait profiter de cette session constitutive pour orienter le Parlement sur la **répartition des départements**.

Ce matin, le Conseil d'Etat, issu des élections du 6 mars 2005, s'est réuni en séance et a choisi la répartition des départements de l'Administration cantonale suivante:

(Je vous donne l'ordre protocolaire et des règlements; ce n'est pas un ordre de préférence, ni de bienséance.)

Département des finances, des institutions et de la sécurité: dirigé par celui qui vous parle. Remplaçant: M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina.

Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie: dirigé par M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener. Remplaçant: moi-même.

Département de l'éducation, de la culture et du sport: dirigé par M. le conseiller d'Etat Claude Roch. Remplaçant: M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet.

Département de l'économie, de l'agriculture, du territoire et des affaires extérieures: dirigé par M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina. Remplaçant: M. le conseiller d'Etat Claude Roch.

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement: dirigé par M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet. Remplaçant: M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener.

Les modalités, telles que la désignation des délégations permanentes du Conseil d'Etat ainsi que la répartition détaillée des services dans les départements, seront décidées lors de la séance constitutive du Gouvernement pour entrer en vigueur, comme vous le savez déjà, dès le 1^{er} mai 2005.

Je vous remercie beaucoup de votre attention.

8. Election du deuxième vice-président du Grand Conseil Wahl des zweiten Vizepräsidenten des Grossen Rates

Der Präsident:

Ich hoffe, dass das Parlament weiterhin bei so guter Wahllaune bleibt. Es gilt nun nämlich die Kommandobrücke noch mit dem 2. Vizepräsidenten zu vervollständigen und dazu bitte ich jetzt um entsprechende Vorschläge.

M. le député Nicolas Voide, président du groupe PDCB:

En introduction, je tiens, au nom de mon groupe, à féliciter le nouveau président du Grand Conseil, M. le député Marcel Mangisch, ainsi que le nouveau premier vice-président, M. le député Albert Bétrisey, tous les deux brillamment élus.

Je veux vous assurer de la collaboration active de notre groupe et souhaiter en particulier à notre nouveau grand baillif une fructueuse année au service du Parlement et du Valais tout entier.

Je profite également de cette première intervention pour féliciter les membres du prochain Gouvernement, version 2005-2009, qui prêteront serment tout à l'heure.

Messieurs les conseillers d'Etat, vous, Monsieur Wilhelm Schnyder, qui nous quittez et que nous remercions, et vous quatre qui êtes déjà en fonction, vous savez que le groupe DC du Bas-Valais recherche activement le bien commun et la collaboration avec le collège gouvernemental. Nous vous invitons à la même recherche et à la même collaboration avec le Parlement et avec notre groupe en particulier.

Réunis jeudi dernier, les députés DC du Bas-Valais m'ont chargé, à l'unanimité et par acclamation, de proposer le député **Georges Mariétan** comme candidat à vos suffrages pour accéder à la **deuxième vice-présidence du Grand Conseil**.

Les anciens parlementaires encore en fonction connaissent Georges Mariétan.

Combien sont-ils les anciens parlementaires ayant quitté le Grand Conseil à y avoir connu Georges Mariétan? Aux dernières nouvelles, l'intéressé lui-même aurait cessé de compter!

Les nouveaux députés, qui ne connaissent pas Georges Mariétan, ont eu l'occasion de le voir à l'œuvre tout à l'heure puisque notre doyen de fonction a eu le privilège d'ouvrir cette session avec une maîtrise de fort bon augure, vous en conviendrez.

A l'intention de ces nouveaux plus particulièrement, voici quelques traits de la personnalité de Georges Mariétan.

Né le 18 septembre 1954 à Champéry, Georges Mariétan a obtenu une formation littéraire au collège de Sion et une licence en lettres à l'Université de Fribourg.

Il vit toujours à Champéry, commune qu'il préside depuis 1989, entouré de son épouse Anouk et de leurs trois fils Xavier, Guillaume et Antoine.

Professionnellement, Georges Mariétan est secrétaire général pour le développement économique de la région du Chablais.

Au Grand Conseil où, après avoir fonctionné en qualité de député-suppléant, il dispose d'un siège de député depuis 1985, il a notamment présidé la commission des finances, la commission de gestion et la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures.

Il s'est également retrouvé président des commissions interparlementaires de Suisse occidentale qui ont successivement adopté la convention générale associant les Parlements à l'élaboration de concordats, puis la convention relative à la création de la HES-SO et celle concernant la HES santé-social.

Homme de la montagne attaché aux valeurs fondamentales, Georges Mariétan s'est donc engagé tôt en politique et au service de la collectivité avec la conviction d'y trouver un champ d'exercice pour canaliser sa fougue sportive, mais surtout pour tenter de réaliser de grands idéaux inspirés des meilleurs auteurs découverts au gré de sa formation en sciences humaines.

Il n'appartient, dès lors, plus qu'à vous, Chers collègues, de plébisciter le candidat de notre groupe et de faire en sorte que ce porte-parole de notre Parlement, déjà connu et reconnu hors les murs, puisse donner le meilleur de lui-même au sein de notre Législatif en y apportant son sens de la conciliation et son art de la négociation.

Je vous remercie du soutien que vous allez lui apporter. Je demeure, en effet, persuadé que, après des résultats de 123 et 127 voix, nous pouvons encore nous améliorer!

Je vous remercie de votre aimable attention.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Die CVP Unterwallis schlägt Ihnen somit Herrn Grossrat Georges Mariétan als Kandidat für das Amt des 2. Vizepräsidenten vor.

Ich vermute, dass keine weiteren Vorschläge eingehen.

Demnach bitte ich die Stimmzähler erneut ihres Amtes zu walten.

Aucune autre proposition.

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés	130
Bulletins rentrés	128
Bulletins blancs	15
Bulletins nuls	14
Bulletins valables	99
Majorité absolue	50

M. le député Georges Mariétan est élu **deuxième vice-président du Grand Conseil** avec 99 voix.

Der Präsident:

Wir gratulieren Herrn Grossrat Georges Mariétan zu seiner Wahl zum 2. Vizepräsidenten und ich darf ihm jetzt das Wort erteilen.

M. le député Georges Mariétan, deuxième vice-président du Grand Conseil:

Ich möchte zuerst noch einmal Herrn Marcel Mangisch zu seiner ausgezeichneten Wahl als Präsident des Grossen Rates herzlich gratulieren.

Je veux aussi naturellement féliciter le député Albert Bétrisey pour sa brillante élection.

Je pourrais m'en tenir là: féliciter ceux qui ont été élus avant moi, car, en ce qui me concerne, je crois avoir eu suffisamment voix au chapitre cet après-midi pour ne pas devoir vous gratifier d'une nouvelle allocution.

Je vais donc me contenter de vous faire part d'un triple sentiment, sentiment de reconnaissance, de gratitude et de joie:

- de reconnaissance en regardant le travail accompli envers ceux qui, depuis de nombreuses années, m'épaulent et me renouvellent leur appui, que ce soit ma famille, ma femme et mes enfants, mes parents, les habitants de Champéry, la commune de Champéry, les habitants du district de Monthey, le parti démocrate-chrétien, le groupe DC du Bas-Valais auquel je suis fier d'appartenir;
- de gratitude aussi par rapport au déroulement de ce scrutin envers vous tous, députés qui me supportez depuis belle lurette ici et vous les nouveaux qui m'accordez aujourd'hui votre confiance; soyez-en remerciés;
- sentiment de joie enfin face au travail à accomplir en considérant que c'est un privilège d'œuvrer, au sein d'un Parlement neuf et motivé, au service du pays valaisan qui nous est si cher, aux côtés d'un président Marcel Mangisch et d'un vice-président Albert Bétrisey qui ont déjà fait la preuve de leurs remarquables qualités de cœur et d'intelligence, ainsi que de leur engagement sans faille. Je me réjouis de remplir avec eux ce mandat. Je suis heureux de faire en quelque sorte cette première année d'apprentissage, comme l'a dit tout à l'heure le député Albert Bétrisey.

Je vous invite d'ores et déjà, au terme de cette journée, à partager le verre de l'amitié qui, je crois, sera pris sur la rue du Grand-Pont.

Merci de votre attention.

(Applaudissements.)

Le président:

Cher deuxième vice-président, bravo pour votre belle élection, mais si j'avais su que vous nourrissiez des vellétés présidentielles, je me serais fait un plaisir de vous souffler quelques trucs pour brûler les étapes et accéder au perchoir par un raccourci!

Cher Georges, je suis convaincu que fort de 28 années d'expérience parlementaire, tu parachèveras ton cursus parmi nous et de manière idéale.

Erlauben Sie mir eine Vorschau auf die Traktanden 9 bis 14. Es wird in diesen Traktanden um die **Ernennung der Finanz-, Geschäftsprüfungs- und Justizkommission sowie um die Wahl der entsprechenden Präsidenten und Vizepräsidenten** gehen.

Um die ganze Sache ein bisschen zu erleichtern und zu vereinfachen, werden Sie in den nächsten Minuten eine Liste erhalten vom Sekretariat bezüglich eingegangener Vorschläge. Es ist nämlich so, dass im Sinne einer politischen Ausgewogenheit und im Interesse der guten Zusammenarbeit, die Fraktionen vorgängig unter sich und innerhalb der einzelnen Fraktionen, die künftigen Mitglieder diskutiert und bestimmt haben oder Kandidaturen angemeldet haben. Und es wird so sein, dass Sie jetzt diese Liste erhalten. Wir haben bis anhin bezüglich der Finanzkommission und der Justizkommission je 13

Kandidatenvorschläge. Es ist so, dass ja sowohl die Finanzkommission als auch die Justizkommission über 13 Mitglieder verfügen und es liegen gesamthaft 13 Kandidaturen vor und diese Kandidaturen sind vorgängig dem Sekretariat gemeldet worden. Es sind auch Besprechungen innerhalb des Büros entsprechend getroffen worden. Ich habe noch die Geschäftsprüfungskommission vergessen. Im Falle der Geschäftsprüfungskommission ist es so - sie hat ebenfalls 13 Mitglieder - und eingegangene Kandidaturen haben wir 14. Das heisst also, hier haben wir eine überzählige Kandidatur bei der Geschäftsprüfungskommission. Was das Abstimmungsverfahren betrifft, schlage ich vor, dass wir mit der Ausnahme beginnen. Der Grundsatz ist ja so, dass eine geheime Abstimmung, ein Urnengang stattzufinden hat. Wenn jedoch die Zahl der Kandidaten die Zahl der zu besetzenden Ämter nicht übersteigt, kann die Wahl in einer sogenannten stillen Wahl vorgenommen werden, das heisst, dass also im Prinzip nicht speziell ausdrücklich gewählt werden muss, sondern die Kandidaten als gewählt gelten, sofern also die Anzahl Kandidaturen die Anzahl Sitze nicht übersteigt.

Das würde bedeuten, dass wir für die Finanzkommission und die Justizkommission in stiller Wahl vorgehen können. Dasselbe - das ist natürlich der aktuelle Zustand - bei den Traktanden 12, 13 und 14 bei den Wahlen Präsident und Vizepräsident, wobei wir wahrscheinlich jetzt die Wahl Präsident und Vizepräsident der Geschäftsprüfungskommission noch vorbehalten müssen, bevor wir wissen wer überhaupt in der Geschäftsprüfungskommission sitzt. Für die Geschäftsprüfungskommission wird die Wahl in geheimer Abstimmung durchgeführt, weil wir ja 14 Vorschläge für 13 Ämter haben.

Ist jemand gegen diese stille Wahl bei der Finanzkommission und der Justizkommission grundsätzlich? Oder auch bei den Präsidenten- und Vizepräsidentenwahlen, sofern natürlich nicht mehr Vorschläge eingehen als Posten zu besetzen sind? Es können natürlich immer noch Vorschläge seitens des Plenums bei den einzelnen Traktanden unterbreitet werden.

Ich erteile das Wort Herrn Grossrat Jean-Luc Addor.

M. le député Jean-Luc Addor, président du groupe UDC/SVP:

Je n'ai absolument aucune objection, au nom du groupe UDC/SVP, à ce que vous venez de proposer.

J'ai une seule observation: le prénom de notre candidat à la commission est Edmond et non pas Edouard Perruchoud.

M. le député Jacques Melly, président du groupe PDCC:

Au nom du groupe DC du Centre, j'aimerais notifier une modification ou tout au moins une précision en ce qui concerne la commission de justice. Nous présentons à la vice-présidence le député Charles-André Bagnoud.

M. le député Patrick Crettenand, président du groupe PS/AdG:

J'aimerais porter à la connaissance de cette Assemblée et vous prier de prendre note que nous présentons à la vice-présidence de la commission de gestion le député Georges Darbellay.

Merci.

Der Präsident:

Wir nehmen diese Kandidaturen zur Kenntnis.

9. Election de la commission des finances Wahl der Finanzkommission

Der Präsident:

Meine Damen und Herren, wir fahren jetzt weiter mit dem Traktandum 9 - Wahl der Finanzkommission. Wir haben vorher bereits darüber gesprochen. Ich muss sagen, Sie machen es mir nicht gerade leicht an meinem ersten Arbeitstag. Sie wollen mich wahrscheinlich auf die Probe stellen, aber ich hoffe, dass ich die zu Ihrer Befriedigung erledigen kann. Wir kommen jetzt also als erstes zur **Wahl der Finanzkommission**. Sie haben inzwischen die Kandidatenvorschläge erhalten (*siehe Beilagen S.*). Es ist so, dass wir 13 Kandidaturen angemeldet haben für diese 13 Mitglieder der Finanzkommission.

Es sind dies die folgenden Kandidaturen:

HH Grossräte Philippe de Preux, Gilbert Tornare, Jean-Pierre Penon, David Téoduloz, Pascal Gaillard, Erno Grand, Beat Imboden, Edgar Gottet, Marcelle Monnet-Terrettaz, Véronique Barras, Philippe Es-Borrat, Karin Perraudin und Edmond Perruchoud.

Wir haben also 13 Vorschläge für 13 Mitglieder.

Falls kein Einwand erfolgt, nehme ich an, dass wir die Finanzkommission in stiller Wahl genehmigen können. Es scheint der Fall zu sein. **Also gratuliere ich diesen 13 neuernannten Mitgliedern der Finanzkommission.**

10. Election de la commission de gestion Wahl der Geschäftsprüfungskommission

Der Präsident:

Wir können übergehen zu Traktandum 10 - Wahl der Geschäftsprüfungskommission.

Hier verweise ich Sie ebenfalls auf die Ihnen vorliegenden Kandidatenvorschläge. Wir haben in diesem Fall 14 Vorschläge für 13 Mitglieder (*siehe Beilagen S.*). Um die Sache ein wenig zu vereinfachen - wir müssen ja einen geheimen Urnengang durchführen, also eine ausdrückliche Wahl - und damit Sie nicht 13 Namen aufschreiben müssen, haben wir Wahlzettel vorfabriziert mit diesen 14 Namen. Es ist dann an Ihnen die 13 schlussendlich auf diesem Wahlzettel zu finden.

Ich bitte die Stimmzähler die Wahllisten zu holen, damit diese verteilt werden.

In der Zwischenzeit gebe ich die Namen bekannt:

Frau Grossrätin Brigitte Diserens, HH Grossräte Pierre-Olivier Bourban, Enrique Caballero, André Quinodoz, Pascal Rey, Jean Rossier, Markus Truffer, Louis Ursprung, René Imoberdorf, Andreas Biner, German Eyer, Georges Darbellay, Margrit Picon-Furrer und Laurent Gavillet.

M. le député Jean-Luc Addor, président du groupe UDC/SVP:

Je me permets de prendre la parole pour expliquer pour quels motifs le groupe UDC/SVP présente tout de même un candidat pour la commission de gestion.

On a parlé, tout à l'heure, d'agir pour le bien commun de ce canton. C'est très exactement dans cet esprit que le groupe UDC/SVP fait cette proposition: c'est dans un esprit

constructif. C'est dans cet esprit-là donc qu'il soulève la question de la représentation de chaque groupe parlementaire dans chacune des commissions dites de haute surveillance.

J'aimerais situer cette question sur deux plans: le plan juridique et le plan politique.

D'abord, sur le plan juridique, la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs nous dit que l'on doit tenir compte des groupes politiques. C'est seulement après qu'elle vient avec le système proportionnel pour la répartition entre les différents groupes au sein de ces commissions. Mais il y a un principe général qui est fixé dans la Constitution cantonale: celui de l'équité. La Constitution cantonale, en son article 46, alinéa 3, dit que: "En principe, les groupes politiques doivent être représentés de manière équitable dans les commissions." Ce principe de l'équité est repris dans la loi que je viens de citer qui nous dit que "les groupes politiques doivent être représentés de manière équitable dans les organes du Grand Conseil" ..., je ne sais pas si l'équité intéresse beaucoup de monde ici!

J'aimerais juste rappeler aussi, puisqu'il est question de savoir ce qu'il faut entendre par "en principe", que si l'on tire une analogie avec l'application dans la pratique en vigueur de cette notion de "en principe" qui est faite pour ce qui concerne la commission de validation, pour celle-là on nous dit que, en principe, tous les partis doivent y être représentés. Il est intéressant de constater que pour ce qui est de la commission de validation, cette notion de "en principe" est appliquée en pratique dans ce sens que "en principe" est la règle impérative.

Pour l'UDC/SVP, il doit en aller de la même manière en ce qui concerne les commissions de haute surveillance, c'est-à-dire que chacune d'elles doit comprendre au moins un représentant de chaque groupe et puis, pour le surplus, c'est la proportionnelle qui s'applique.

Voilà pour la question juridique.

Sur le plan politique, j'aimerais quand même rappeler que lorsqu'il a fallu nommer des commissions d'enquête parlementaire, la dernière fois pour la Caisse de retraite du personnel enseignant, c'était notamment parce que les contrôles parlementaires ordinaires et notamment ceux qui sont du ressort de la commission de gestion n'avaient pas toujours fonctionné correctement.

Au vu de quelques expériences cuisantes, en particulier pour les contribuables valaisans, nous pensons qu'il y a un véritable intérêt public à ce que dans chacune des commissions de haute surveillance, y compris au sein de la commission de gestion, il y ait au moins un représentant de chaque groupe politique et au moins, pour ce qui concerne le groupe UDC/SVP, en l'occurrence un représentant d'un parti qui n'est pas représenté au Gouvernement.

L'enjeu est d'ailleurs le même que pour ce qui concerne la commission de validation: ce n'est rien moins, je crois, que la confiance que les Valaisans peuvent avoir dans leurs institutions.

Je crois qu'il est malsain qu'un groupe, quelle que soit son importance, ne soit pas représenté dans l'une des commissions de haute surveillance.

Le groupe UDC/SVP ose penser que la raison pour laquelle la loi est interprétée en ce sens qu'il n'y a personne de notre groupe qui a été admis, si j'ose dire, à la commission de gestion n'a rien à voir avec le fait qu'on ne voudrait pas qu'on puisse disposer d'autres moyens que simplement discuter un rapport tout cuit une fois qu'il a été établi, sans disposer des moyens de rechercher certaines informations en amont.

Ce que nous demandons est quelque chose de tout simple: pouvoir travailler de manière constructive. Mais, pour cela, nous demandons les moyens de travailler. C'est la raison pour laquelle nous demandons un représentant dans cette commission.

Pour la commission de gestion, le groupe UDC/SVP propose la candidature de Laurent Gavillet de Collombey, qui est assis ici à côté de moi, qui a 35 ans et qui est ingénieur en télécommunication chez Ruag.

Je vous remercie de votre soutien.

Aucune autre proposition.

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés	129
Bulletins rentrés	129
Bulletin blanc	0
Bulletin nul	1
Bulletins valables	128
Majorité absolue	65

Sont élus **membres de la commission de gestion:**

M^{mes} et MM. les députés

Truffer Markus avec 128 voix

Bourban Pierre-Olivier avec 127 voix

Diserens Brigitte avec 127 voix

Imoberdorf René avec 127 voix

Picon-Furrer Margrit avec 127 voix

Biner Andreas avec 126 voix

Caballero Enrique avec 126 voix

Ursprung Louis avec 126 voix

Rey Pascal avec 124 voix

Rossier Jean avec 124 voix

Quinodoz André avec 120 voix

Darbellay Georges avec 114 voix

Eyer German avec 113 voix

N'est pas élu:

M. le député Laurent Gavillet qui obtient 21 voix.

Der Präsident:

Damit ist auch die Geschäftsprüfungskommission vollständig. Ich gratuliere auch den Mitgliedern der Geschäftsprüfungskommission.

11. Election de la commission de justice Wahl der Justizkommission

Der Präsident:

Wir können das nächste Traktandum bereits erledigen, nämlich das Traktandum 11 - Wahl der Justizkommission. Wenn ich Sie wieder auf Ihre Liste verweisen darf (*siehe Beilagen S.*). Wir haben 13 Vorschläge:

Alexis Turin, Jean-François Copt, Anne-Marie Sauthier, Charles-André Bagnoud, Michel Rothen, Hans Hutter, Thomas Brunner, Felix Zurbriggen, Bernard Fauchère, Sonia Z'graggen, Jean-Daniel Bruchez, Patricia Casays und Franz Ruppen.

Wir haben also 13 Vorschläge für 13 Mitglieder.

Falls aus dem Plenum keine weiteren Vorschläge gemacht werden, **gehe ich davon aus, dass wir in stiller Wahl die Justizkommission bestellt haben. Ich gratuliere den Mitgliedern der Justizkommission.**

12. Election du président et du vice-président de la commission des finances Wahl des Präsidenten und des Vizepräsidenten der Finanzkommission

Der Präsident:

Werte Kolleginnen und Kollegen, ich wage es weiterzufahren. Wir gehen weiter und zwar zum Traktandum 12 - Wahl des Präsidenten und des Vizepräsidenten der Finanzkommission.

Im jetzigen Moment liegen da je ein Vorschlag vor: Für die Präsidentschaft Herr Grossrat Philippe Es-Borrat und für die Vizepräsidentschaft Herr Grossrat Philippe de Preux.

Gibt es für die Präsidentschaft der Finanzkommission weitere Vorschläge?

Es scheint nicht der Fall zu sein.

Die gleiche Frage für die Vizepräsidentschaft der Finanzkommission?

Es scheint auch nicht der Fall zu sein.

Also kann ich auch in diesem Fall dem neuen Präsidenten, Herrn Grossrat Philippe Es-Borrat, und dem Vizepräsidenten, Herrn Grossrat Philippe de Preux, gratulieren.

13. Election du président et du vice-président de la commission de gestion

Wahl des Präsidenten und des Vizepräsidenten der Geschäftsprüfungskommission

Der Präsident:

Wir fahren weiter mit den Wahlgeschäften und gehen über zu Traktandum 13. Es geht um die Wahl des Präsidenten und des Vizepräsidenten der Geschäftsprüfungskommission.

Wenn Sie die Liste konsultieren, sehen Sie, dass wir bei der **Präsidentschaft** im jetzigen Zeitpunkt den Vorschlag von Frau Grossrätin **Brigitte Diserens** vorliegend haben.

Es scheinen keine weiteren Kandidaturen angemeldet zu werden.

Wir gehen also davon aus, dass wir Frau Grossrätin Brigitte Diserens als Präsidentin in stiller Wahl wählen können. Ich gratuliere.

Bezüglich der **Vizepräsidentschaft** liegen zwei Kandidaturen vor. Die eine der PDC Mittelwallis, Herr Grossrat **André Quinodoz**, und dann haben wir noch eine Kandidatur seitens der sozialistischen Fraktion und der Alliance de gauche, Herrn Grossrat **Georges Darbellay**.

Bleiben die beiden Kandidaturen aufrecht erhalten?

M. le député Patrick Crettenand, président du groupe PS/AdG:

Juste deux mots pour expliquer le pourquoi du maintien de la candidature du député Georges Darbellay à ce poste.

On a beaucoup entendu parler d'équilibre démocratique et de respect des minorités cet après-midi.

Si l'on fait un rapide calcul, l'on s'aperçoit que l'ensemble des forces de gauche dans ce Parlement représente 21 députés sur 130, donc un petit peu moins du 1/6. Par contre, par ce constat, il nous semble légitime de réclamer un 1/6 des postes dans les commissions de haute surveillance.

En privilégiant les compétences, nous sommes arrivés à la conclusion que le député Georges Darbellay était la personne qu'il fallait présenter au nom de la gauche pour ce poste à responsabilité, surtout en vue d'une présidence dans deux ans.

Nous maintenons donc la candidature de notre collègue Georges Darbellay, en vous remerciant de la soutenir.

Merci.

Aucune autre proposition.

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés	130
Bulletins rentrés	129
Bulletin blanc	0
Bulletin nul	1
Bulletins valables	128
Majorité absolue	65

M. le député André Quinodoz est élu **vice-président de la commission de gestion** avec 96 voix.

M. le député Georges Darbellay obtient 32 voix.

Der Präsident:

Ich gratuliere auch dem neuen frischgebackenen Vizepräsidenten, Herrn Grossrat André Quinodoz.

14. Election du président et du vice-président de la commission de justice

Wahl des Präsidenten und des Vizepräsidenten der Justizkommission

Der Präsident:

Wir fahren gleich weiter mit Traktandum 14 - Wahl des Präsidenten und Vizepräsidenten der Justizkommission.

Wenn Sie Ihre Liste konsultieren sehen Sie, dass wir einen Vorschlag haben bei der Justizkommission.

Als **Präsident** schlägt die CSPO Herrn Grossrat **Thomas Brunner** vor.

Sind weitere Vorschläge hier im Saal?

Es scheint nicht der Fall zu sein.

Also kann ich Herrn Thomas Brunner auch gratulieren. Er ist in stiller Wahl als Präsident der Justizkommission gewählt worden.

Wir schreiten nun zur Wahl des **Vizepräsidenten** der Justizkommission.

Hier liegen zwei Vorschläge vor. Es wird vorgeschlagen von der Gruppe SVP Herr Grossrat **Franz Ruppen**. Dann liegt ein zweiter Vorschlag für das Amt des Vizepräsidenten der Justizkommission vor und zwar von Herrn Grossrat **Charles-André Bagnoud**, Mitglied der PDC Mittelwallis.

M. le député Jean-Luc Addor, président du groupe UDC/SVP:

Quelques mots pour expliquer pour quelles raisons nous présentons la candidature du député Franz Ruppen à la vice-présidence de la commission de justice.

Il est vrai que, tout à l'heure, nous avons eu peut-être le culot de déranger la quiétude de cette Assemblée, et nous en sommes navrés, avec des considérations qui, nous le pensons

quand même, étaient inspirées par le souci du bien commun et d'un contrôle efficace de l'activité de l'Etat.

Par là, nous avons, c'est vrai, remis en cause le résultat de quelques tractations qui avaient eu lieu – le président les a évoquées tout à l'heure – avant cette séance.

Alors, je ne sais pas comment il faut interpréter la candidature présentée actuellement par le groupe PDCC, si c'est pour nous punir d'avoir présenté, tout à l'heure, quand même quelqu'un et puis d'avoir quand même sportivement, on en est d'ailleurs bien obligé, accepté votre verdict. Je pense que c'est un comportement d'instituteur qui n'apporte pas grand-chose à la grandeur de ces débats.

Cela dit, si nous présentons la candidature du député **Franz Ruppen** de Naters, où il est conseiller communal, âgé de 34 ans, avocat-notaire dans une étude de Brigue, pratiquement bilingue, je crois qu'on peut le dire, c'est d'abord parce qu'il est qualifié, bien sûr, il a les qualités requises, celles d'avocat-notaire, avec déjà une certaine expérience, c'est un juriste compétent. Nous ne le présentons pas parce qu'il est Haut-Valaisan, mais parce qu'il est compétent, mais enfin puisqu'il est Haut-Valaisan, je me permets d'en dire quelques mots et je suis d'autant plus à l'aise pour le faire, moi qui suis Romand, je constate que les présidents et les vice-présidents des deux autres commissions de haute surveillance sont tous les quatre originaires du Valais romand; donc, en présentant un Haut-Valaisan comme vice-président d'une commission qui sera présidée par un Haut-Valaisan, je ne pense pas que nous remettons en cause un équilibre interne au canton.

Deuxième raison qui devrait faire que cela ne pose pas un problème particulier, c'est que, sauf erreur de ma part, depuis que la commission de justice existe, sous réserve des deux dernières années où son vice-président était son nouveau président Thomas Brunner, le président et le vice-président ont toujours été originaires du Valais romand.

Voilà deux raisons pour lesquelles je pense que la candidature, premièrement, d'un homme compétent, mais, deuxièmement, d'un Haut-Valaisan est acceptable.

C'est pourquoi je vous demande de soutenir sa candidature et je le demande en particulier à nos collègues Haut-Valaisans.

Merci.

M. le député Jacques Melly, président du groupe PDCC:

En préambule – je n'ai pas encore eu l'occasion de prendre la parole longuement jusqu'ici – et au nom du groupe DC du Centre, j'aimerais féliciter vivement notre nouveau grand baillif, M. le député Marcel Mangisch, et nos deux vice-présidents, les députés Albert Bétrisey et Georges Mariétan, pour leurs très brillantes élections.

Je leur souhaite une satisfaction dans la tâche à la hauteur de leurs attentes et les remercie surtout par avance de leur engagement au service du Parlement, du canton et du pays.

Nos félicitations et remerciements vont également à nos conseillers d'Etat, actuels et sortant, avec une mention toute particulière pour notre sortant Wilhelm Schnyder. En ce qui le concerne, c'est avec grand plaisir que je m'associerai à l'analyse du chef du groupe radical-libéral de tout à l'heure, tant il est vrai que le parti majoritaire est toujours prêt à s'aligner sur des positions minoritaires lorsque celles-ci sont aussi fondées et sensées.

Mes vœux vont également à nos collègues députés, à qui nous souhaitons une période législative enrichissante, placée sous le signe de l'efficacité et de la collaboration.

Mais revenons à notre objet actuel: la vice-présidence de la commission de justice.

Le groupe DC du Centre vous présente la candidature du député **Charles-André Bagnoud**. Il est né le 27 août 1957, il est de Crans-Montana. Il est avocat-notaire et suppléant depuis deux périodes. Je pense qu'en termes de compétence, il n'y a rien à ajouter.

Je dirai, par rapport à tout ce qui a été dit autour de cette candidature, que le député Charles-André Bagnoud est excusé aujourd'hui puisqu'il est en déplacement à l'étranger et que sa candidature était donc prévue bien avant le début de cette séance.

En outre, une des qualités qui fait, à mon avis, la différence et qui est extrêmement importante dans cette activité, c'est l'enthousiasme. Je pense que le député Charles-André Bagnoud en a à revendre. Je pense qu'il a vraiment les compétences pour assumer cette tâche.

Je vous demande donc de soutenir cette candidature et de voter pour lui.

Merci.

Aucune autre proposition.

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés	130
Bulletins rentrés	129
Bulletins blancs	10
Bulletin nul	0
Bulletins valables	119
Majorité absolue	60

M. le député Charles-André Bagnoud est élu vice-président de la commission de justice avec 93 voix.

M. le député Franz Ruppen obtient 26 voix.

Der Präsident:

Ich gratuliere auch den neuen Vizepräsidenten der Justizkommission, Hrn. Grossrat Charles-André Bagnoud, und damit haben wir alle Oberaufsichtskommissionen bestellt.

Ich wünsche allen Oberaufsichtskommissionen eine gute Zusammenarbeit. Möge der Spruch, den ich letzthin auf einem Kalenderblatt gelesen habe, nicht zutreffen für die Oberaufsichtskommissionen, nämlich: "Hätte man bei der Erschaffung der Welt eine Kommission eingesetzt, dann wäre sie heute noch nicht fertig".

15. Assermentation des conseillers d'Etat Vereidigung der Staatsräte

Der Präsident:

Wir kommen zum zweitletzten Traktandum und zwar die Vereidigung der Staatsräte.

Meine Damen und Herren, Sie haben am ersten Märzwochenende, das heisst das Walliser Volk, seinen Staatsrat gewählt. Dabei wurden die bisherigen Staatsräte, Herr Staatsratspräsident Jean-René Fournier, die Staatsräte Claude Roch, Jean-Jacques Rey-Bellet und Thomas Burgener überzeugend und exzellent wiedergewählt. Ich gratuliere Ihnen an

dieser Stelle nochmals zu Ihrer Wiederwahl und ich wünsche mir natürlich ein gutes Zusammenwirken zwischen Regierung und Parlament für die kommende Legislatur.

Werte Damen und Herren Abgeordnete, begrüßen Sie nun mit mir den ebenfalls hervorragend gewählten Herrn Staatsrat Jean-Michel Cina, der als Benjamin anstelle von Herrn Staatsrat Wilhelm Schnyder in der Kantonsregierung Einsitz nehmen wird. Gleichzeitig bedanke ich mich auch nochmals bei Herrn Staatsrat Schnyder für sein Wirken im Staatsrat.

Ich bitte nun Herrn Staatsrat Jean-Michel Cina zusammen mit Herrn Staatskanzler Henri von Roten den Grossratsaal zu betreten. Sie, meine Damen und Herren, bitte ich aufzustehen.

(Accompagné de M. le chancelier d'Etat et d'un huissier, M. le nouveau conseiller d'Etat Jean-Michel Cina fait son entrée dans la salle sous les applaudissements des membres de la Haute Assemblée.)

Herr Staatsrat Jean-Michel Cina, die Geschichte wiederholt sich. Vor 31 Jahren sind wir uns bereits einmal so gegenüber gestanden. Ich als Lehreraushilfe in Salgesch und Sie als mein Schüler in der 6. Primarklasse. Heute sind Sie es als frischgebackener Staatsrat und ich als frisch gewählter Grossratspräsident. Nur das eine ist gleichgeblieben, Sie haben mir auch weiterhin zu gehorchen!

Ich hoffe, dass Sie sich natürlich in Ihrer neuen Aufgabe wohlfühlen werden und Ihre ganze Schaffenskraft zum Wohle von Land und Leuten einsetzen werden. Ich wünsche Ihnen dazu vollen Erfolg und auch die nötige Kraft.

Sehr geehrte Herren Staatsräte, wir schreiten nun zur Vereidigung.

Und ich bitte nun den 1. Vizepräsidenten die Eidesformel zu verlesen.

(...)

Ich lade Sie nun ein, sehr geehrte Herren Staatsräte, den Eid abzulegen. Sie, Herr Staatsratspräsident Jean-René Fournier, Herr Staatsratsvizepräsident Claude Roch, Herr Staatsrat Jean-Jacques Rey-Bellet, Herr Staatsrat Thomas Burgener und Herr Staatsrat Jean-Michel Cina. Darf ich Sie bitten gemeinsam nun den Eid abzulegen.

(...)

Danke schön. Wir haben es alle gehört. Sie sind sich gleicher Meinung, sie werden also sicherlich ihre ganze Kraft für den Kanton und für ein wirkungsvolles Schaffen aufwenden. Ich glaube, das ist ein Applaus wert.

(Applaus)

Besten Dank noch einmal den Herren Staatsräten und vielleicht noch ein letztes mit auf den Weg. Meine Herren Staatsräte, denken Sie während diesen vier Jahren daran von wem Sie gewählt worden sind, nämlich vom Volk für das Volk und vergessen Sie gleichzeitig auch nicht wer hier im Saal stets das letzte Wort hat, nämlich der Grossratspräsident.

16. Clôture de la session constitutive Schluss der konstituierenden Session

Der Präsident:

Und damit kann ich jetzt gleich überleiten zum Schluss der konstituierenden Session, Traktandum 16.

Es ist ein letztes Wort des Dankes an Sie alle, meine Damen und Herren, die Sie den Weg hierher nach Sitten gefunden haben, und das an einem Ostermontag. Aber wie heisst es so schön: *dura lex sed lex*. Frei übersetzt, ein rigoroses Gesetz zwar, aber es ist Gesetz. Und ich möchte diesen Ausspruch zum Schluss abändern in: "Ein Ostermontag zwar, aber ein Unvergesslicher".

Dies ist nicht zuletzt, meine Damen und Herren, auch den Suppleanten zu verdanken, die dem Marschbefehl Folge geleistet haben. Wir haben eine gemeinsame Vereidigung erlebt und ich glaube, es hat sich gelohnt. Ein spezieller Dank geht an dieser Stelle auch an das Regionalfernsehen Canal 9, das mit seinem Konzept *Téléparlement* und der heutigen Direktübertragung erstmals eine direkte Verbindung zwischen Parlament und Bürger geschaffen hat. Dank auch an das Regionalfernsehen VS 1 des Oberwallis, welches diese Sitzung heute Abend ab 20.00 Uhr ausstrahlen wird.

Ein Dankeschön aber auch an all die fleissigen Hände im Gottesdienst, hier im Saal. Ich glaube, Sie haben es bemerkt, dass da irgend jemand tätig war. Ich denke dabei an den unersetzlichen Parlamentsdienst, Übersetzungsdienst, Technik und Informatikdienst, an den Hausabwart, aber auch ganz speziell an die Kulturverantwortlichen unseres Kantons, die diese Fotos von Philippe Schmid speziell für heute hergerichtet haben. Und ich hoffe, dass uns diese guten Geister auch während den kommenden Sessionen erhalten bleiben.

Abschliessend freue ich mich nun, Sie im Namen des 2. Vizepräsidenten, Herrn Grossrat Georges Mariétan, und des Grossen Rates zum *Apero* vor dem Grossratsgebäude in der *rue du Grand-Pont* einladen zu können.

Und wenn wir schon beim Feiern sind, kann ich Ihnen auch schon etwas verraten. Wir werden im Mai auch etwas zu feiern haben, so hoffe ich, nämlich am Freitag, dem 13. Mai (wenn das nur gut geht) freut sich meine Wohnsitzgemeinde Bitsch und natürlich der ganze Bezirk Östlich Raron, wenn Sie bei meinem Empfang in meiner Gemeinde, in meinem Bezirk mit dabei sind.

In diesem Sinne wünsche ich Ihnen noch einen schönen Ausklang und vor allem eine unfallfreie Heimfahrt. Wir sehen uns wieder im Mai.

Danke schön.

La session constitutive de mars 2005 est officiellement close à 19 heures.